



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS PROCES-VERBAL DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Grenade-sur-L'Adour, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, Salle A, sous la présidence de Madame Odile LACOUTURE, Présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 5 mars 2025

Présents : Odile LACOUTURE, Eliane HEBRAUD, Nadine TASTET, Danielle POIRAUD, Jean-Paul CLAVÉ, Michel, BIOLE

Excusées avec pouvoir : Marie-Pierre DARGELOS donne pouvoir à Nadine TASTET
Muriel BORDELANNE donne pouvoir à Eliane HEBRAUD

Excusés : Didier BERGES, Michelle LAFITTAU, Hélène DESTARAC, Anne-Marie BERGES

Absente : Christine PIETS

Personne extérieure présente :

Mme Cécile VIAUD, Directrice de l'EHPAD de Coujon

CONSTAT DE QUORUM

Mme la Présidente constate que le quorum requis pour la tenue de la séance du Conseil d'Administration du CCAS de Grenade-sur-l'Adour n'est pas atteint.

L'article 6 du règlement intérieur prévoit que : « Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. N'entrent dans le calcul de ce quorum, ni la voix prépondérante de Mme la Présidente (en cas de partage des voix), ni les pouvoirs donnés par les administrateurs absents à un autre membre du Conseil d'Administration (dans les conditions précisées à l'article 7 du présent règlement intérieur).

Mme la Présidente adressera aux administrateurs une nouvelle convocation, dans les formes et les délais prescrits à l'article 3 du règlement intérieur. Lors de cette nouvelle séance, le Conseil d'Administration pourra délibérer sur l'ensemble des affaires inscrites à l'ordre du jour quel que soit le nombre d'administrateurs présents.

Mme la présidente lève la séance à 18h45.

Madame Odile LACOUTURE,
Présidente du CCAS

